

CORE



CORE
Fiduciaire Revicor SA

Avenue Beauregard 1
CH-1700 Fribourg

T +41 26 347 28 80
F +41 26 347 28 90

CHE-279.084.618 TVA

CORE
Services en fiduciaire

Comptabilité
Révision
Fiscalité & TVA
Conseil d'entreprise &
juridique
Conseils prévoyance

Entreprise certifiée
EXPERTsuisse et membre
de FIDUCIAIRE | SUISSE

core-partner.ch

**Rapport d'audit succinct
sur la projection financière LDIS**

Direction de la sécurité et de la justice DSJ

Fribourg



Fribourg, le 28 août 2020

**Rapport d'audit succinct sur la projection financière dans le cadre du projet de loi sur la défense incendie et les secours (LDIS)
Direction de la sécurité et de la justice DSJ
Fribourg**

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons vérifié la projection financière dans le cadre du projet de loi sur la défense incendie et les secours (LDIS) établie par l'ECAB et relative au coût de la défense incendie pour les communes du canton de Fribourg à l'horizon 2030 selon la Norme d'audit suisse 940 « Examen d'informations financières prévisionnelles ».

Cette projection financière présentée dans l'annexe « Projection financière dans le cadre du projet de loi sur la défense incendie et les secours (LDIS) établie par l'ECAB » et les hypothèses sur la base desquelles elle a été établie relèvent de la responsabilité de la Direction de la sécurité et de la justice DSJ.

Cette projection financière a été préparée pour déterminer le coût brut total par habitant de la défense incendie pour les communes à l'horizon 2030. Elle repose sur un ensemble d'éléments comprenant des hypothèses théoriques sur des événements futurs qui ne se produiront peut-être pas nécessairement. En conséquence, les destinataires sont avertis que cette projection financière ne peut pas être utilisée à d'autres fins.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues pour les projections dans l'annexe « Projection financière dans le cadre du projet de loi sur la défense incendie et les secours (LDIS) établie par l'ECAB », rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour la projection financière.

Selon notre appréciation, la projection financière est correctement préparée sur la base des hypothèses décrites et présentée en conformité avec les principes comptables de la loi suisse.

Même si les événements sous-tendant les hypothèses retenues dans l'annexe « Projection financière dans le cadre du projet de loi sur la défense incendie et les secours (LDIS) établie par l'ECAB » se produisent, les réalisations peuvent néanmoins différer des projections de manière significative, dès lors que tous les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Markus Jungo
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

pp Célien Berthold
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Annexes

- Rapport d'audit détaillé sur la projection financière LDIS
- Projection financière dans le cadre du projet de loi sur la défense incendie et les secours (LDIS) établie par l'ECAB

CORE
Fiduciaire Revicor SA

Avenue Beauregard 1
CH-1700 Fribourg

T +41 26 347 28 80
F +41 26 347 28 90

CHE-279.084.618 TVA

CORE
Services en fiduciaire

Comptabilité
Révision
Fiscalité & TVA
Conseil d'entreprise &
juridique
Conseils prévoyance

Entreprise certifiée
EXPERTsuisse et membre
de FIDUCIAIRE | SUISSE

core-partner.ch

CORE



CORE
Fiduciaire Revicor SA

Avenue Beauregard 1
CH-1700 Fribourg

T +41 26 347 28 80
F +41 26 347 28 90

CHE-279.084.618 TVA

CORE
Services en fiduciaire

Comptabilité
Révision
Fiscalité & TVA
Conseil d'entreprise &
juridique
Conseils prévoyance

Entreprise certifiée
EXPERTsuisse et membre
de FIDUCIAIRE | SUISSE

core-partner.ch

Rapport d'audit détaillé
sur la projection financière LDIS

Direction de la sécurité et de la justice DSJ

Fribourg



Fribourg, le 28 août 2020

Rapport d'audit détaillé sur la projection financière dans le cadre du projet de loi sur la défense incendie et les secours (LDIS) à l'attention de la Direction de la sécurité et de la justice DSJ Fribourg

1. Mandat
2. Niveau d'assurance modéré
3. Méthodologie et procédures d'examen
4. Travaux effectués
 - 4.1. Vérification des hypothèses significatives
 - 4.2. Vérification de la projection financière (charges et produits)
5. Appréciation

CORE
Fiduciaire Revicor SA

Avenue Beauregard 1
CH-1700 Fribourg

T +41 26 347 28 80
F +41 26 347 28 90

CHE-279.084.618 TVA

CORE
Services en fiduciaire

Comptabilité
Révision
Fiscalité & TVA
Conseil d'entreprise &
juridique
Conseils prévoyance

Entreprise certifiée
EXPERTsuisse et membre
de FIDUCIAIRE | SUISSE

core-partner.ch

1. Mandat

Dans le cadre de la consultation de l'avant-projet de loi sur la défense-incendie et les secours (LDIS), une projection financière des conséquences de cette réforme sur les communes a été établie par l'Établissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB) en collaboration avec le Service des Communes (Scom).

L'objectif de la projection financière est de déterminer les coûts annuels moyens liés à cette nouvelle loi à l'horizon 2030 pour les communes du canton de Fribourg.

Vous nous avez chargés d'examiner ces informations financières prévisionnelles et de vous faire part de notre appréciation. À ce titre, nous avons réuni des éléments probants suffisants et appropriés pour former notre appréciation.

2. Niveau d'assurance modéré

La nouvelle loi aura pour conséquence des modifications importantes dans l'organisation et le financement de la défense incendie du canton de Fribourg, notamment avec la création d'associations de communes qui formeront des bataillons de sapeurs-pompier. Il est estimé que la période transitoire pour la réalisation des objectifs de cette nouvelle législation se termina en 2030.

Un des objectifs de cette réorganisation est de réduire significativement le nombre de casernes et le nombre de sapeurs-pompier à l'horizon 2030, notamment puisque le périmètre d'une association de communes devra regrouper au moins 30'000 habitants.

Les hypothèses et les informations financières prévisionnelles ont dès lors été établies en considérant que les objectifs de la loi seront atteints, bien que la responsabilité de la défense incendie reste une compétence communale et est dès lors décentralisée.

Dans ce cadre, nous précisons que les informations financières prévisionnelles se rapportent à des événements qui ne se sont pas encore produits et qui peuvent ne pas se produire du tout. Bien que certains éléments probants soient disponibles pour étayer les hypothèses, ces derniers sont en général axés sur l'avenir et sont donc spéculatifs par nature.

Nous ne sommes dès lors pas en mesure d'émettre une assurance positive quant à la détermination du coût futur par habitant des communes et de l'ECAB ni du coût total par habitant de la défense incendie, mais uniquement un niveau d'assurance modéré.

3. Méthodologie et procédures d'examen

Pour planifier les travaux de vérification, nous avons pris en compte les éléments suivants :

- Les probabilités d'anomalies significatives ;
- Les connaissances acquises lors des missions précédentes (analyse financière du projet ECALEX) ;
- Les compétences des collaborateurs impliqués dans l'établissement des projections ;
- L'impact du jugement sur les projections ;
- L'adéquation et la fiabilité des données utilisées.

Sur cette base, les procédures d'audit suivantes ont été réalisées :

- Prise de connaissance du projet de législation et de l'environnement actuel ;
- Évaluation de la source et la fiabilité des éléments étayant les hypothèses ;
- Vérification si toutes les hypothèses significatives sont présentées dans la synthèse ;
- Plausibilisation des réflexions menées et recherche d'éventuelles incohérences ou contradictions ;

- Réconciliation des données sources utilisées avec des documents internes ou externes (inspection) ;
- Entretiens avec les personnes informées et impliquées dans les projections (demande d'informations) ;
- Vérification de l'exactitude mathématique des calculs effectués et de leur cohérence globale (contrôle arithmétique).

4. Travaux effectués

Les travaux de vérification ont été effectués par M. Markus Jungo (responsable de mandat, expert-comptable diplômé) et M. Célien Berthold (expert-comptable diplômé).

Nous avons rencontré les différents intervenants du projet à 3 reprises :

- 1) Le 19 février 2020 pour définir le mandat ainsi que la méthodologie. Personnes présentes : Mélanie Mailard Russier (DSJ), Didier Carrard (ECAB), Vincent Perriard (ECAB), Gérald Mutrux (SCom), Gilles Ballaman (SCom), Markus Jungo (CORE) ;
- 2) Le 6 juillet 2020 pour la présentation des hypothèses, de la méthodologie et des résultats. Personnes présentes : Vincent Perriard (ECAB), Gilles Ballaman (Scom), Markus Jungo (CORE), Célien Berthold (CORE) ;
- 3) Le 22 juillet 2020 dans le cadre des vérifications et de nos demandes complémentaires. Personnes présentes : Vincent Perriard (ECAB), Markus Jungo (CORE), Célien Berthold (CORE).

Les travaux effectifs de vérifications ont été réalisés dans nos bureaux et par téléphone/email directement avec M. Perriard du 6 au 26 août 2020.

4.1. Vérification des hypothèses significatives

4.1.1. Nombre d'habitants (2030) : 353'045

Le nombre d'habitants dans le canton de Fribourg sur la base des statistiques cantonales est de 321'535 au 31.12.2019.

Le nombre d'habitant a été adapté sur la base de l'indice pour la population résidante permanente du canton de Fribourg à l'horizon 2020 transmis par l'Office fédéral de la statistique. Cet indice vaut 109.8 au 31 décembre 2030 en prenant pour base 100 la valeur au 31 décembre 2019 et le calcul correspondant est correct.

4.1.2. Nombre de bataillons : 5

Nous avons vérifié si la répartition retenue de 5 bataillon est conforme aux prescriptions légales du projet de la LDIS. Sur la base de l'annuaire statistique du canton 2020, le nombre d'habitants au 31.12.2018 couverts par les bataillons sont les suivants :

Sarine	Sud (Gruyère, Veveyse, Glâne)	Singine	Lac	Broye	Total
106'136	98'894	43'990	36'800	32'894	318'714
33%	31%	14%	12%	10%	100%

Les bassins de population correspondants respectent la limite inférieure du périmètre prescrite par la loi (30'000 habitants par association de communes, art. 12 RDIS).

Cette hypothèse table sur un regroupement des districts du Sud en un seul bataillon qui, sur la base des informations actuelles, est probable.

4.1.3. Points de départ spécialistes : 7

Les points de départ spécialistes sont l'équivalent des actuels 7 centres de renfort qui sont situés à Fribourg, Guin, Bulle, Morat, Romont, Estavayer-le-Lac et Châtel-St-Denis.

Cette hypothèse part du principe que la répartition actuelle ne sera pas modifiée.

4.1.4. Bases de départ : 39

Le nombre de bases de départ correspond au futur nombre de casernes (les 7 points de départ spécialistes sont inclus) nécessaire à la couverture des risques. Pour déterminer les besoins, un rapport intermédiaire « Sapeurs-Pompiers 2020+ » a été établi par l'État de Fribourg (DSJ) en 2018.

Ce rapport définit les objectifs et les missions des sapeurs-pompiers ainsi que les risques du canton qui sont liés. Pour couvrir l'ensemble des risques sans tenir compte de l'aide intercommunal, il a été déterminé sur la base d'une carte opérationnelle que le canton de Fribourg a besoin de 39 bases de départ.

Il est important de préciser que cette hypothèse induit la suppression d'un nombre important de bases de départ car il existe actuellement 72 corps de sapeurs-pompiers dans le canton.

Selon le droit transitoire, les communes disposent librement des locaux sapeurs-pompiers non repris dans le cadre de la carte opérationnelle ; cette hypothèse est dès lors valide uniquement si les locaux sont effectivement réaffectés à d'autres objectifs que la défense incendie.

4.1.5. Nombre de sapeurs : 2'500

Le nombre de sapeurs-pompiers déterminé correspond à l'analyse détaillée de l'Inspecteur cantonal des sapeurs-pompiers.

Il ressort de cette analyse que les besoins en sapeurs-pompiers varient selon les missions des casernes et le degré de risque de la zone à couvrir ; de 40 sapeurs-pompiers pour une caserne standard à 80 sapeurs-pompiers pour un centre de renfort. Le besoin total a été estimé à 1'970 sapeurs-pompiers.

Une marge de prudence de 25% a été ajoutée afin de tenir compte des incertitudes et porte le total à 2'500 sapeurs-pompiers.

Cette estimation est très fortement dépendante du nombre de bases de départ.

4.1.6. Indices macroéconomiques (inflation, salaires, constructions)

À la suite de nos recommandations, un horizon temporel a été défini et des indices macroéconomiques ont été pris en considération.

À défaut de prévisions d'organismes officiels (Office fédéral de la statistique, Banque nationale suisse), une approche historique a été privilégiée. Nous avons à ce titre réconcilié les données utilisées avec les sources appropriées.

Cette approche historique est prudente car elle mène à un renchérissement des coûts et est dès lors considérée comme appropriée. Les indices présentés sont également cohérents mais il est important de souligner leur nature extrêmement spéculative.

4.1.7. Taux des loyers : 4%

Le taux est composé de l'amortissement annuel (1.5%), du coût du capital (1.5%) et des frais d'entretien du bâtiment (1%).

L'amortissement annuel et le coût du capital sont appliqués aux coûts de constructions nets des bâtiments (après déduction de la subvention ECAB) tandis que les frais d'entretien sont appliqués aux coûts de constructions bruts (sans déduction de la subvention ECAB). Cette approche est considérée appropriée étant donné que l'actuel droit relatif au subventionnement des locaux des sapeurs-pompiers reste applicable moyennant certaines conditions (demande de subside dans les 2 ans).

Conformément au nouveau modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) qui entrera en vigueur dans le canton de Fribourg au 01.01.2022, l'amortissement des actifs appartenant au patrimoine administratif s'effectue en fonction de la durée d'utilisation et de la catégorie d'immobilisations. L'amortissement a été défini à 1.5% ce qui correspond à une durée d'utilisation des bâtiments de 65 ans que nous jugeons comme une moyenne appropriée.

Le coût du capital est la moyenne pondérée du coût des capitaux de tiers et du capital propre. Compte tenu des conditions actuelles d'emprunt à taux fixe sur le marché hypothécaire à long terme, nous jugeons 1.5% comme prudent et adapté.

Les frais d'entretien du bâtiment de 1% sont en ligne avec ce qui est usuellement considéré comme approprié.

4.2. Vérification de la projection financière (charges et produits)

Les données utilisées ainsi que les calculs ont fait l'objet de procédures d'examen approfondies qui sont détaillées ci-dessous. Ces procédures correspondent à des techniques d'audit usuelles telles que des demandes d'informations, des inspections et des contrôles arithmétiques.

4.2.1. Salaires et soldes

- Demandes d'informations détaillées par entretien ;
- Plausibilisation des salaires de base et des taux d'assurances sociales ;
- Plausibilisation du nombre d'équivalents plein temps par bataillon ;
- Réconciliation par sondage des données utilisées avec les comptes des communes ;
- Réconciliation par sondage des données utilisées avec les registres comptables de l'ECAB ;
- Vérification que les hypothèses significatives soient correctement intégrées dans les calculs ;
- Vérification arithmétique des calculs.

4.2.2. Cours et instructions

- Demandes d'informations détaillées par entretien ;
- Réconciliation par sondage des données utilisées avec les registres comptables de l'ECAB ;
- Plausibilisation des extrapolations réalisées sur la base du budget Bataillon Broye ;
- Vérification que les hypothèses significatives soient correctement intégrées dans les calculs ;
- Vérification arithmétique des calculs.

4.2.3. Autres charges de personnel

- Demandes d'informations détaillées par entretien ;
- Vérification par entretien de la cohérence des données utilisées ;
- Plausibilisation des extrapolations réalisées sur la base du budget Bataillon Broye ;
- Réconciliation par sondage des données utilisées avec les comptes des communes ;
- Vérification que les hypothèses significatives soient correctement intégrées dans les calculs ;
- Vérification arithmétique des calculs.

4.2.4. Frais de locaux

- Demandes d'informations détaillées par entretien ;
- Vérification par entretien de la cohérence des données utilisées et des calculs ;
- Réconciliation des coûts de construction nets avec les dossiers de subventions signés ;
- Vérification que les hypothèses significatives soient correctement intégrées dans les calculs ;
- Vérification arithmétique des calculs.

4.2.5. Cotisations

- Demandes d'informations détaillées par entretien ;
- Réconciliation par sondage des données utilisées avec les comptes des communes ;
- Vérification que les hypothèses significatives soient correctement intégrées dans les calculs ;
- Vérification arithmétique des calculs.

4.2.6. Communication

- Demandes d'informations détaillées par entretien.

4.2.7. Véhicules et Enveloppes ECAB

- Demandes d'informations détaillées par entretien ;
- Analyse des types de véhicules et plausibilisation du nombre total nécessaire ;
- Plausibilisation des coûts annuels récurrents par véhicule ;
- Plausibilisation des durées de vie ;
- Réconciliation par sondage des données utilisées avec les comptes des communes ;
- Vérification si la répartition des coûts entre l'ECAB et les bataillons est conforme au projet de loi ;
- Vérification que les hypothèses significatives soient correctement intégrées dans les calculs ;
- Vérification arithmétique des calculs.

4.2.8. Matériel et engins

- Demandes d'informations détaillées par entretien ;
- Plausibilisation des durées de vie ;
- Plausibilisation des extrapolations réalisées sur la base du budget Bataillon Broye ;
- Vérification par sondage des prix d'acquisition du matériel selon les contrats ;
- Vérification que les hypothèses significatives soient correctement intégrées dans les calculs ;
- Vérification arithmétique des calculs.

4.2.9. Équipements personnels

- Demandes d'informations détaillées par entretien ;
- Vérification par sondage des prix d'acquisition des tenues feu sur la base d'une offre d'un fournisseur ;
- Plausibilisation des durées de vie, des autres prix du matériel et des lavages ;
- Vérification que les hypothèses significatives soient correctement intégrées dans les calculs ;
- Vérification arithmétique des calculs.

4.2.10. Consommables

- Demandes d'informations détaillées par entretien ;
- Plausibilisation des extrapolations réalisées sur la base du budget Bataillon Broye ;
- Vérification arithmétique des calculs.

4.2.11. Frais d'intervention (charges et produits)

- Demandes d'informations détaillées par entretien ;
- Vérification de la documentation établie par le Service des communes (SCom) ;
- Vérification des populations par district avec les statistiques cantonales ;
- Réconciliation des données utilisées avec les informations du Service de l'environnement (SEn) ;
- Réconciliation par sondage des données utilisées avec les comptes des communes ;
- Vérification que les hypothèses significatives soient correctement intégrées dans les calculs ;
- Vérification arithmétique des calculs.

5. Appréciation

Durant la réalisation de nos vérifications, nous avons émis des recommandations relatives aux hypothèses, à la présentation et aux variables utilisées dans les calculs.

Ces recommandations ont fait l'objet de discussion durant les séances de travail et ont été prises en considération avec la plus grande diligence, notamment concernant la définition d'un horizon temporel précis et la prise en considération de l'évolution de la population et des indices macroéconomiques (indices d'inflation, de construction et des salaires).

Sur la base des travaux effectués et des modifications effectuées, nous sommes en mesure d'apprécier que :

- Les hypothèses retenues ne sont pas déraisonnables et sont cohérentes avec l'objectif des informations prévisionnelles ;
- Les informations financières prévisionnelles sont préparées et calculées de manière appropriée sur la base des hypothèses retenues ;
- Les informations financières prévisionnelles sont correctement présentées et toutes les hypothèses significatives sont publiées de manière appropriée.

Selon notre appréciation, la projection financière est correctement préparée sur la base des hypothèses décrites et présentée en conformité avec les principes comptables de la loi suisse.

Nous vous souhaitons bonne réception du présent rapport et restons à disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus distinguées.

Markus Jungo
Expert-comptable diplômé

pp Célien Berthold
Expert-comptable diplômé

Projection financière dans le cadre du projet de loi sur la défense incendie et les secours (LDIS)

-

Coût de la défense incendie pour les communes du canton de Fribourg à l'horizon 2030



Table des matières

Synthèse	2
Résumé de la projection financière	4
Méthodologie	5
Hypothèses	7
Notes	11
Projection détaillée	12
Commentaire de la projection financière - Charges	14
Commentaire de la projection financière - Produits	21

Introduction

La présente projection a été établie à la demande du comité de pilotage LDIS sur requête du groupe de travail de finalisation « GT5 », répondant ainsi aux demandes de clarification de l'Association des communes fribourgeoises. Il a été établi par l'ECAB avec la très précieuse collaboration du Service des communes. Il est adressé au COPIL qui décidera de son usage et sa communication.

Synthèse

La nouvelle loi cantonale sur la défense incendie et les secours (LDIS) aura pour conséquence un désenchevêtrement important dans l'organisation de la défense incendie dans le canton de Fribourg. Si la responsabilité de la défense incendie reste une compétence communale, son financement va être modifié. En effet, celui-ci fonctionne actuellement sur un mode de subventionnement, octroyé par l'établissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB).

L'avant-projet de loi mis en consultation en 2019 a donné lieu à un certain nombre de remarques, qui ont permis de remanier le projet de loi afin d'aboutir à la répartition décrite dans le paragraphe suivant. Une analyse financière déterminant le coût de la défense incendie pour les communes a également été souhaitée et fait l'objet du présent document.

Dans le futur, le projet de loi prévoit que la fourniture des véhicules et modules équipés en matériel ainsi que les aspects liés à l'exploitation de la centrale d'alarme et d'engagement seront assurés par l'ECAB, alors que la gestion des RH, la fourniture des équipements personnels, le renouvellement et l'entretien du matériel seront de la responsabilité des communes, elles-mêmes réunies en associations afin de former des bataillons de sapeurs-pompiers. L'entretien des véhicules sera assuré par ces mêmes bataillons, mais financé par l'ECAB via des enveloppes correspondant à la dotation attribuée. Finalement, des enveloppes intégrant une participation au renouvellement du matériel pourront également être octroyées afin d'équilibrer le système (voir chapitre « Hypothèses »).

D'un point de vue méthodologique, cette analyse vise à **représenter le coût par habitant moyen sur une base annuelle à l'horizon 2030**, permettant ainsi d'estimer les coûts une fois le système mis en place. L'analyse conclut à un coût de la défense incendie pour les communes se situant entre **46 CHF et 50,9 CHF par habitant**. A noter que ces chiffres reflètent le coût brut de la défense incendie pour les communes, c'est-à-dire sans prise en compte du financement de la défense incendie par les produits de la taxe ou l'impôt.

Les paramètres utilisés ont été établis, outre l'avant-projet de loi et son rapport, sur la base des discussions avec différents commandants de centres de renfort et du premier

budget de la future association de défense-incendie de la Broye, afin de prendre en compte le plus possible les intentions et les besoins du terrain. Cependant, il apparaît important de mentionner que ces paramètres dépendront directement des choix de gestion qui seront effectués par les associations de communes en pleine autonomie. Il paraît évident que plus l'association de commune couvre un bassin de population important et un nombre important de base de départ, plus les économies d'échelles ont une influence sur le coût de la défense incendie.

Synthèse		
Communes	Coûts annuels totaux des communes à l'horizon 2030 selon projection financière	17 100 000 CHF
	Coût brut par habitant	48,44 CHF
	<i>Estimation haute (+5%)</i>	50,9 CHF
	<i>Estimation basse (-5%)</i>	46,0 CHF
ECAB	Part "Intervention" des charges DPI (ECAB)	12 060 000 CHF
	Coût par habitant	34,16 CHF
Total	Coût brut défense incendie par habitant (arrondi)	82,60 CHF
	<i>Estimation haute (+5%)</i>	86,7 CHF
	<i>Estimation basse (-5%)</i>	78,5 CHF
	Part communes	58,6%
	Part ECAB	41,4%

Note : L'ECAB augmente sa contribution de 9,7 (moyenne 2016-2018) à 12,1 mio environ (+7,4-/hab.).

Durant l'élaboration du projet de loi, la DSJ et l'ECAB ont bénéficié du support de Team Consult, entreprise expérimentée dans l'accompagnement de réformes organisationnelles, notamment en matière de défense-incendie. Ceux-ci ont pu fournir, à titre de comparaison, des estimations des coûts dans le canton de Neuchâtel¹ et de Vaud². Si ces chiffres doivent être relativisés, dû à un horizon temporel différent ainsi qu'à des organisations et répartitions différentes, la comparaison fait cependant état d'un coût de la défense-incendie (part communes + ECAB) dans un ordre de grandeur similaire aux cantons voisins.

Comparatif			
Canton	Part ECAB/ECAP/ECA	Part des communes	CHF / hab.
FR	42%	58%	82,60 CHF
NE (ECAP+canton)	35%	65%	90,00 CHF
VD	60%	40%	78,00 CHF

¹ Situation avant la réforme et la création de 4 régions, Rapport du CE au GC, 2011.
https://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Documents/Rapports/2012/12004_CE.pdf

² Rapport de Commission sur la LSDIS, 2010.
https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/205_RC.pdf

Résumé de la projection financière

Hypothèses

Nombre d'habitants (projection 2030)	353 045	Selon statistiques cantonales 31.12.2019 (321'535 hab.) et projection OFS (+10,2% en 2030)
Nombre de bataillons	5	1 bataillon par district, le Sud forme un bataillon (Glâne-Gruyère-Veveyse).
Points de départ spécialistes	7	Correspond aux CR actuels
Bases de départ	39	Scénario 35-39 bases de départ dans le canton. Les points de départ spécialistes cumulent avec le statut de bases de départ.
Nombre de sapeurs	2500	Estimation à 2000 SP min (estimation dotations ECAB) + prise en compte d'une marge d'erreur de 25% à la hausse.
Coefficient renouvellement mat.	0,3	Aide au renouvellement du matériel sur durée de vie des véhicules/modules.
Ratio Nbr SP BD/Nbr SP PDS	80/20	
Porteurs d'appareils respiratoires	80%	
Indice inflation 2030	101,00	Extrapolé sur la base des chiffres OFS 2010-2019.
Indice salaires 2030	107,01	Extrapolé sur la base des chiffres OFS 2011-2019.
Indice constructions 2030	102,50	Extrapolé sur la base des chiffres OFS 2010-2020.
Taux des loyers	4%	Prise en compte du coût des bâtiments (1,5% amortissement, 1,5% coût du capital, 1% entretien).

Projection

	Postes	Montants	Commentaires
Charges	Salaires	7 760 000 CHF	Salaires, soldes d'exercices, soldes de piquets, indemnités de fonction, frais de déplacement
	Cours et instructions	640 000 CHF	Frais de cours et d'instruction, cours cantonaux, formations complémentaires
	Autres charges de personnel	420 000 CHF	Manifestations, visites médicales, tests physiques, subsistance interventions
	Autres charges d'exploitation	50 000 CHF	Signalétique, marquage, divers
	Frais de locaux	4 430 000 CHF	Loyers (amortissement et entretien), mobilier, informatique et téléphonie
	Cotisations	80 000 CHF	JSP, FFSP, FSSP
	Communications	510 000 CHF	Frais de mobilisation
	Véhicules	680 000 CHF	Pneus, entretien courant, répartitions - franchises, frais d'entretien, essence
	Matériel et engins	920 000 CHF	Renouvellement matériel, entretien PR, entretien matériel, Mat. Désincarcération, compresseurs et quaeostors
	Equipements personnels	900 000 CHF	Acquisition, lavage tenues
	Consommables	320 000 CHF	Mousses, bioversal/teraperl, piles, liquide fumée (exercices), huile, essence engins, nettoyages
	Frais d'intervention	1 750 000 CHF	Selon comptes communaux et chiffres fournis par les CR
			18 460 000 CHF
Produits	Enveloppes ECAB	670 000 CHF	Véhicules, Part. renouvellement matériel, Part. aux frais de fonctionnement OFROU
	Frais d'intervention	690 000 CHF	Refacturation d'interventions (SEn, RN, Missions subsidiaires)
		1 360 000 CHF	

Méthodologie

Echelle du canton de Fribourg

Dans le but d'obtenir un chiffre parlant et facilement transposable dans les différents contextes, nous avons ramené toutes les extrapolations à l'échelle cantonale, ceci permettant *in fine* la détermination d'un coût par habitant. Tous les coûts calculés se comprennent donc comme la somme de l'ensemble des coûts des futurs bataillons du canton de Fribourg.

Horizon temporel 2030

L'analyse vise à rendre compte du coût annuel moyen. En effet, certains postes verront des fluctuations importantes (entretien de certains véhicules, formation, acquisitions de tenues, etc.), et les coûts ont été systématiquement calculés sur plusieurs années afin de lisser ces fluctuations. Dans le même esprit, la présente analyse vise à rendre compte de la situation une fois la loi entrée en vigueur et les bataillons formés. Afin de permettre une prise en compte réaliste des différents effets, notamment en ce qui concerne la baisse du nombre de sapeurs-pompiers, nous avons pris comme référence l'année 2030. A ce titre, il nous a paru important de prendre en compte les différentes tendances qui sont à même d'avoir un impact sur nos chiffres. Nous avons pu nous appuyer sur les projections de l'Office fédéral de la statistique (évolution de la population), de même que sur l'évolution récente de certains indicateurs économiques (période 2010-2020 pour l'évolution de l'inflation, des salaires et de l'indice des prix à la construction).

Consultation des acteurs de la défense incendie

Si certains chiffres ont pu être estimés sur la base des dotations de l'ECAB, de nombreux postes dépendent avant tout des choix que les communes opéreront dans la gestion de leurs bataillons. Nous avons donc cherché à déterminer les coûts aussi justement que possible en reprenant – lorsque cela était possible – les comptabilités disponibles de certaines communes, et en consultant les commandants de Centres de renfort (ci-après CR) actuels afin de rendre compte de leur vision future (notamment en ce qui concerne les dotations en personnel). Les commandants des CR de Fribourg (Pascal Zwahlen), de Bulle (Claude Jaquet) et de Morat (Claudio Mignot) ont été consultés.

Seul district réellement avancé dans les réflexions de la création d'un bataillon à l'échelle du canton, le travail mené dans la Broye, notamment par le commandant Patrick Michel, nous a servi de base de travail. En effet, un groupe de travail avait déjà effectué un premier budget pour le bataillon à l'échelle du district. Ce budget a été intégré comme base de travail pour la détermination des différents comptes et a permis de questionner certains coûts.

Coopération ECAB-SCom

La plupart des informations (dotations, coûts des véhicules, FriFire, etc.) étaient disponibles à l'ECAB, puisqu'intimement liée aux développements et réflexions de l'avant-projet. Cependant, une coopération avec le SCom (Service des communes) a été menée afin de croiser les visions et d'apporter certains chiffres (notamment en ce qui concerne les frais d'intervention). Le SCom, en la personne de Gilles Ballaman, a donc participé à la définition de la méthodologie et à la discussion des variantes de calcul retenues.

Audit de CORE Fiduciaire Revicor SA

La présente analyse a fait l'objet d'une relecture indépendante de la fiduciaire CORE SA. Ses représentants ont amené un certain nombre de remarques (notamment concernant l'intégration des différents indicateurs économiques) qui nous ont permis de préciser nos chiffres et de rendre l'ensemble de l'analyse plus cohérente et pertinente.

Hypothèses

Nombre d'habitants

La dernière année de référence disponible quant au nombre d'habitants est celle de 2019³, soit 321'535 habitants. Dans le but de prendre en compte la situation de la Suisse et du canton en 2030, nous avons repris les projections de l'OFS (office fédéral de la statistique) quant à l'évolution de la population du canton de Fribourg. Le scénario de référence (scénario le plus probable) fait état d'un indice de 109,8 en 2030 (indice 100 base 2019). Nous avons donc repris l'augmentation de 9,8% par rapport à 2019 pour atteindre une estimation de 353'045 habitants en 2030.

Nombre de bataillons

Le projet de LDIS fixe une limite de 30'000 habitants minimum pour la création d'un bataillon. Suite aux discussions avec les différents commandants et préfets, nous nous dirigeons vers une formule à 5 bataillons, soit 2 bataillons de grande taille (Sarine et Sud – Glâne, Gruyère, Veveyse - , environ 100'000 habitants chacun) et des bataillons de la taille d'un district (Singine, Lac et Broye).

Points de départ spécialiste

La fonction « point de départ spécialiste » correspond aux missions assumées aujourd'hui par les centres de renfort. Leur dotation future prévue est au nombre de 7.

Bases de départ

Les bases de départ désignent des casernes « standard », aptes à assumer les missions principales des SP (principalement lutte contre les incendies et les éléments naturels). La carte opérationnelle définitive - basée sur la carte des risques - sera adoptée par la CDIS et approuvée par le Conseil d'Etat. L'estimation actuelle fait état de 35 à 39 bases de départ. Dans l'esprit de prendre en compte le scénario le plus défavorable, c'est le nombre de 39 bases de départ qui a été retenu.

Il est important de noter que le statut de base de départ et celui de point de départ spécialiste se cumulent, notamment en ce qui concerne les dotations. A l'inverse, il est important de noter que ces deux statuts et dotations se trouvent concentrés physiquement en un seul et même bâtiment.

Pour cette projection, nous avons tenu compte de cet état de fait en adaptant le calcul selon qu'il concerne toutes les bases de départ (dotations) ou alors qu'il s'agisse de faire la différence entre ces deux statuts (locaux, consommables, etc.).

³ Chiffres de la population légale du canton de Fribourg au 31.12.2019, fournis par le SStat.

Nombre de sapeurs

Actuellement, les CSP, CSPI et CR font état d'un effectif cantonal de près de 3925 sapeurs dans le canton (chiffres au 1^{er} janvier 2020). Afin de fonctionner correctement, il est estimé qu'une base de départ devrait compter dans ses rangs environ 40 personnes, ce chiffre augmentant selon le degré de risque de la zone à couvrir. Une analyse détaillée menée par l'Inspecteur cantonal des sapeurs-pompiers fait état d'un besoin de près de 2000 sapeurs pour couvrir l'ensemble des risques dans le canton (1'970 SP⁴).

Au final, le choix du nombre sapeurs selon chaque contexte sera laissé aux futurs bataillons, qui auront la latitude de recourir à des dotations plus importantes que les minimaux prévus afin de remplir leurs missions. Une marge d'erreur de 25% a donc été retenue à la hausse afin de prendre ce phénomène en compte, de même que la période de transition entre la situation actuelle et la situation à future, amenant ainsi le nombre de sapeurs à 2500 pour cette projection.

Coefficient renouvellement matériel

Si les véhicules et autres modules matériel seront fournis entièrement équipés, il sera de la compétence des futurs bataillons de procéder au renouvellement du matériel. Il a été estimé que sur la durée de vie d'un véhicule (durée de référence 15 ans), le remplacement du matériel se répartit comme suit :

- 1 tiers du matériel ne sera pas à changer
- 1 tiers du matériel a une durée de vie de 7 à 9 ans environ, et sera à changer une fois avant l'arrivée d'un nouveau véhicule
- 1 tiers du matériel a une durée de vie plus faible, due à sa nature (« consommable » comme par ex. un tuyau) et/ou due à l'évolution des normes et de la technologie (cônes et signaux pliants, signalisation routière, etc.).

Au final, le volume de matériel à renouveler sur la durée de vie prévue pour le véhicule se monte à la valeur du matériel fournie à neuf lors de la livraison du véhicule par l'ECAB.

Afin de participer au renouvellement de ce matériel (dont la responsabilité est confiée aux communes) et dans le but d'équilibrer la répartition financière, il est prévu que l'ECAB octroie une enveloppe financière supplémentaire, se montant à 30% des coûts de renouvellement du matériel. Ce facteur de 0,3 pourra être adapté selon la santé financière de l'ECAB. Ces enveloppes feront partie intégrante du système d'enveloppes qui sera mis en place pluriannuellement (5 ans).

Ratio Nombre de SP « Base de départ » / Nombre de SP « Point de départ spécialiste »

La distinction entre le nombre de sapeurs dans une base de départ et ayant une vocation d'intervention plus locale et les futurs points de départ spécialiste fait sens, puisque soumis à des volumes d'intervention différents, dû aux missions qu'ils assument et aux périmètres couverts. Il est prévu que demain, sur les 2'500 sapeurs estimés, près de 500

⁴ Voir annexe « Export_depart_feu_MHE_2_V02.xls ».

seront assignés aux futurs points de départ spécialiste. Nous avons donc retenu un ratio de 75/25 pour différencier notamment le renouvellement des équipements.

Porteurs d'appareils respiratoires

Une baisse importante du nombre de sapeurs est prévue. Celle-ci coïncidera cependant avec une hausse des compétences requises. Si à ce jour un peu moins d'un pompier sur deux est porteur d'appareil respiratoire et apte à aller « au feu », il est prévu de conditionner l'incorporation des nouveaux sapeurs à la capacité et la volonté de porter un tel appareil. Un nombre de 80% a donc été retenu, puisqu'il faudra compter avec une certaine marge : de nombreux sapeurs ont une grande expérience et n'ont soit jamais suivi ce cursus de formation pour acquérir une telle compétence, soit l'ont perdue pour des questions de santé. Ces personnes doivent pouvoir continuer à apporter leur contribution si les futurs bataillons le jugent pertinent.

Indice inflation 2030

Deux types de calculs de l'inflation ont été retenus pour la prise en compte de l'impact de l'inflation à l'horizon 2030. D'une part l'inflation annuelle, qui correspond à la comparaison de l'IPC (indice des prix à la consommation) de décembre à décembre de l'année précédente. D'autre part, l'inflation moyenne par année, qui correspond à la moyenne des 12 taux d'inflation mensuels d'une année calendaire. Pour les années 2010 à 2019⁵, l'inflation historique se monte à une variation moyenne annuelle de -0,051%. Quant à l'inflation moyenne, celle-ci se monte à une variation moyenne annuelle de 0,026%. La moyenne entre ces deux chiffres se monte à environ -0,013 par an, soit une correction à 10 ans de -0,125%.

Dans son bulletin trimestriel, la BNS déclare que « *les chefs d'entreprises interrogés par la BNS au 2^e trimestre 2020 par les délégués de la BNS tablaient ainsi sur une inflation de 1% dans les trois à cinq ans (trimestre précédent: 0,7%)⁶* ».

Il apparaît difficile d'établir des prévisions, et ce d'autant plus dans la situation d'incertitude qui caractérise l'année 2020. Cependant, la prise en compte de la tendance de la dernière décennie, de la prévision des chefs d'entreprises et de l'objectif à long terme de la BNS qui est de maintenir une inflation positive entre 0 et 2%⁷ nous incitent à choisir l'hypothèse d'une hausse de 1% à l'horizon 2030, soit un indice de 101.

⁵ Site internet inflation.eu, consulté le 12.08.2020.

<https://www.inflation.eu/fr/taux-de-inflation/suisse/inflation-historique/ipc-inflation-suisse.aspx>

Site internet de l'OFS, consulté le 12.08.2020.

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/prix/indice-prix-consommation/resultats-detailles.assetdetail.13787111.html>,

⁶ Bulletin trimestriel de la BNS, 2^e trimestre 2020, consulté le 18.08.2020.

https://www.snb.ch/fr/mmr/reference/quartbul_2020_2_komplett/source/quartbul_2020_2_komplett.fr.pdf

⁷ Site internet de la BNS, consulté le 18.08.2020. https://www.snb.ch/fr/iabout/snb/id/snb_tasks

Indice salaires 2030

Concernant l'évolution des salaires, c'est l'évolution des salaires nominaux (non-corrigés par l'indice des prix à la consommation) qui a été reprise. A nouveau, ni la BNS, ni l'OFS ne proposent des projections au-delà de l'année 2021. En comparaison à un indice de 100 (base 2010)⁸, l'indice 2019 indique une valeur de 106,3124, ce qui implique une augmentation de +6,31% sur une période de 9 ans, extrapolé à 7% pour un période de 10 ans (2020-2030).

Indice constructions 2030

L'indice des prix à la construction se base sur les coûts de construction des bâtiments et du génie civil. Nous avons repris l'évolution de l'indice sur la partie « nouveaux bâtiments », dans l'optique de rendre compte des coûts de constructions pour de nouvelles casernes. Sur une base 100 à octobre 2010⁹, l'évolution fait état d'une valeur de 102,5 (évolution de l'indice des coûts à la construction pour nouvelles construction, espace Mittelland) en avril 2020. Cela correspond à une évolution de 2,5% sur 10 ans. Ce chiffre a été repris pour estimer l'évolution de 2020 à 2030.

Taux des loyers 2030

Le projet de LDIS prévoit un délai transitoire de 5 ans pour le financement des locaux dédiés à la défense incendie (2 ans dès entrée en vigueur pour le dépôt de la demande préalable, puis 3 ans de délai jusqu'au dépôt de la demande définitive), soit potentiellement jusqu'en 2028 environ. Cet article figurait déjà dans l'avant de projet de loi mis en consultation, et suscite actuellement un appel d'air auprès de plusieurs communes et groupements de communes du canton, de telle sorte que le volume de subventionnement sera plus important dans cette période transitoire. Les besoins devraient alors être couverts pour de nombreuses années.

Partant du principe que l'amortissement de ces locaux s'étend sur 33 ans conformément à la loi sur les communes, un calcul prenant en compte le coût net des bâtiments (coût du bâtiment après déduction de la subvention) a été retenu. En effet, il faudrait attendre 2061 pour théoriquement se retrouver dans une situation où les coûts du bâtiment seraient à prendre en compte « au brut » pour l'ensemble du canton.

Pour le calcul, un coût de 4% par année a été pris en compte :

- Amortissement annuel de 1,5%, conformément à la pratique actuellement en vigueur entre les communes pour les bâtiments scolaires, lors de la prise en compte de la facturation de loyers aux communes partenaires
- Coût du capital 1,5%, afin de prendre en compte le recours à l'emprunt et les intérêts calculatoires
- Entretien du bâtiment 1%. A noter que les frais d'entretien sont basés sur le coût de construction brut (sans déduction de la subvention).

⁸ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/salaires-revenus-cout-travail/evolution-salaires.assetdetail.13067302.html>, consulté le 12.08.2020

⁹ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/prix/prix-construction/indice-prix-construction.assetdetail.13267135.html>, consulté le 12.08.2020.

Notes

- La présente projection fait état d'une situation annuelle moyenne à long terme pour les communes du canton (horizon 2030, soit à environ 10 ans). De nombreux paramètres choisis dans la présente projection dépendent des choix de gestion des futurs bataillons et reflètent, au sens des auteurs de l'étude, des choix pertinents qui justifient la nécessité de correspondre aux standards requis, dans l'esprit de la réforme et sans démesure.
- La phase de transition (notamment baisse des effectifs) n'a pas été prise en compte dans cette projection, puisqu'elle décrit la situation à laquelle la réforme souhaite parvenir.
- Les différentes hypothèses choisies ont été systématiquement orientées en direction d'un scénario coûteux pour les futurs bataillons, de telle sorte que la fourchette finale prend en compte une marge plus importante à la baisse (-15%) qu'à la hausse (+5%).
- Les montants déterminants pour les enveloppes ont été pour la plupart estimés sur la base de factures, le but étant de couvrir au plus juste les besoins des futurs bataillons pour assumer cette tâche. La plupart des bataillons choisiront d'internaliser ces compétences et pourront ainsi effectuer des économies.
- La nouvelle répartition des coûts des pollutions et hydrocarbures implique que les communes n'aient plus à participer aux investissements et aux coûts de fonctionnement (matériel, entretien vhc, formation). Cependant, la manne financière autrefois attribuée aux communes pour l'occupation des surfaces sera intégrée dans la mutualisation des frais. Cette charge devenant produit implique au niveau cantonal un jeu à somme nulle pour les bataillons. Nous avons donc choisi de ne pas l'intégrer dans notre projection.
- Cette projection vise à déterminer la charge brute liée à la défense incendie pour les communes. La manière de financer ces coûts (taxe ou impôt) relevant du choix des communes, nous avons pris la décision de ne pas intégrer cette dimension dans notre analyse.

Projection détaillée

Charges

		Annexes	
Salaires	Salaires des permanents	4 088 000,00 CHF	Onglet "Salaires"
	Soldes exercices	2 970 000,00 CHF	Onglet "Annexe-calculs"
	Soldes de piquet	451 000,00 CHF	Comptabilité ECAB
	Indemnités	219 000,00 CHF	Extrapolation
	Frais de déplacement	27 000,00 CHF	Extrapolation (sur la base du budget Broje; onglet "méthodologie")
	Jetons de présence	- CHF	
Cours et instructions	Frais de cours et d'instruction - C1-118	54 000,00 CHF	Extrapolation (sur la base du budget Broje; onglet "méthodologie")
	Cours cantonaux	358 000,00 CHF	Onglet "Annexe-calculs"
	Formation complémentaire	232 000,00 CHF	Extrapolation (sur la base du budget Broje; onglet "méthodologie")
Autres charges de personnel	Manifestations	118 000,00 CHF	Extrapolation (sur la base du budget Broje; onglet "méthodologie")
	Visites médicales	91 000,00 CHF	Extrapolation (sur la base du budget Broje; onglet "méthodologie")
	Tests physiques	61 000,00 CHF	Extrapolation (sur la base du budget Broje; onglet "méthodologie")
	Subsistance	146 000,00 CHF	Onglet "Annexe-calculs"
Autres charges d'exploitation	Signalétique, marquage, divers	20 000,00 CHF	Extrapolation (sur la base du budget Broje; onglet "méthodologie")
	Frais de gestion	25 000,00 CHF	Estimation
Frais de locaux	Logers - amortissement annuel	1428 000,00 CHF	Onglet "Annexe-calculs"
	Logers - coût du capital	1428 000,00 CHF	Onglet "Annexe-calculs"
	Logers - entretien des bâtiments	1299 000,00 CHF	Onglet "Annexe-calculs"
	Mobilier, informatique et téléphonie	276 000,00 CHF	Extrapolation (sur la base du budget Broje; onglet "méthodologie")
Cotisations	JSP, FFSP, FSSP	83 000,00 CHF	Onglet "Annexe-calculs"
Communications	Frais de mobilisation	505 000,00 CHF	Extrapolation
Véhicules	Pneus	66 000,00 CHF	Onglet "Entretien-veh (enveloppes)"
	Entretien courant	79 000,00 CHF	Extrapolation
	Réparations - franchises	26 000,00 CHF	Extrapolation
	Frais d'entretien	368 000,00 CHF	Onglet "Entretien-veh (enveloppes)"
	Essence véhicules	145 000,00 CHF	Onglet "Annexe-calculs"
Matériel et engins	Renouvellement matériel	600 000,00 CHF	Onglet "Entretien-veh (enveloppes)"
	Entretien PR	- CHF	
	Entretien matériel	254 000,00 CHF	Extrapolation
	Entretien mat. désinca	14 000,00 CHF	Comptabilité ECAB
	Compresseurs et quæstors	53 000,00 CHF	Extrapolation (sur la base du budget Broje; onglet "méthodologie")
Equipements personnels	Acquisition	747 000,00 CHF	Onglet "Annexe-calculs"
	Lavage tenues	152 000,00 CHF	Extrapolation
Consommables	Mousses	20 000,00 CHF	Extrapolation (sur la base du budget Broje; onglet "méthodologie")
	Bioversal / Terraperl	67 000,00 CHF	Extrapolation (sur la base du budget Broje; onglet "méthodologie")
	Piles et batteries	23 000,00 CHF	Extrapolation (sur la base du budget Broje; onglet "méthodologie")
	Liquide fumée	20 000,00 CHF	Extrapolation (sur la base du budget Broje; onglet "méthodologie")
	Huile / essence engins	84 000,00 CHF	Extrapolation (sur la base du budget Broje; onglet "méthodologie")
	Nettoyages	103 000,00 CHF	Extrapolation (sur la base du budget Broje; onglet "méthodologie")
Frais d'intervention	Frais d'intervention	1747 000,00 CHF	Doc excel "200624_Annexes_Frais_d'intervention_SCom"
	Mogens extraordinaires	51 000,00 CHF	Extrapolation (sur la base du sinistre du moulin de Cousset)
		18 498 000,00 CHF	

Produits

Enveloppes ECAB	Véhicules	368 000,00 CHF	Onglet "Entretien-veh (enveloppes)"
	Matériel	234 000,00 CHF	Onglet "Entretien-veh (enveloppes)"
	Part. aux frais d'exploitation OFROU	66 000,00 CHF	Mis dans annexes
Frais d'intervention	Refacturation d'interventions (SEn)	131 000,00 CHF	Doc.pdf "Chiffres_SEn_vf"
	Refacturation d'interventions (fonds RN)	51 000,00 CHF	Comptabilité ECAB
	Refacturation d'interventions (missions subs.)	510 000,00 CHF	Onglet "Annexe-calculs"
		1 360 000,00 CHF	

Commentaire de la projection financière - Charges

Salaires

Salaires des permanents

Un scénario à 35 permanents dans le canton a été retenu. Sur la base de discussions avec les commandants actuels des CR de Bulle, Estavayer, Fribourg et Morat, une « dotation moyenne » en personnel permanent a été déterminée, tout en tenant compte de la distinction entre les futurs bataillons de grande taille et ceux à l'échelle d'un district (voir chapitre « Notes »). La répartition des fonctions se trouve à l'annexe "Salaires" avec différenciation des bataillons "district" et des bataillons "XL" à >100'000 personnes. Les montants des salaires se basent sur le projet de budget élaboré dans le district de la Broye par le groupe de travail mené par le Maj. Patrick Michel.

Soldes exercices

Ce poste concerne les exercices internes, organisés dans le cadre du programme de formation du bataillon. Les volumes d'exercices internes retrouvés dans les comptes d'Estavayer, Guin et M.A.N. (Matran-Avry-Neyruz) sur 2017-2018 ont été comptés afin d'établir des moyennes. On constate ici que la formation d'un sapeur coûte un peu plus de 1000.- par année et par personne.

Soldes de piquet

Les pratiques appliquées à l'heure sont très diverses. Disposant des volumes globaux, nous avons retenu les montants actuels pratiqués pour l'ensemble du canton, en prenant en compte les piquets de jour et de nuit/weekend. Les piquets de jour sont payés à hauteur de 140k/année, répartis dans les différents CR. Les piquets de nuit et weekend étaient payés à 50% par l'ECAB, et représentent un montant global de 281k pour 2019. Les frais de piquet seront entièrement à charge des bataillons dans le futur.

Indemnités

Malgré la mise en place de permanents pour les aspects administratifs, formation et entretien des véhicules/du matériel, il sera nécessaire de recourir à des relais dans les bases de départ. Ces relais sont rétribués sur une base forfaitaire (responsables base de départ, responsables section) ou soldés à l'heure (responsables matériel). Voir « Annexe-calculs ».

Frais de déplacement

Un montant forfaitaire de 5k/bataillon a été pris en compte dans l'analyse.

Jetons de présence

Les jetons de présence des représentants politiques seront assumés par les communes et ne se retrouveront pas dans la comptabilité des associations.

Cours et instructions

Frais de cours et d'instruction - C1-118

Un certain nombre de chauffeurs disposant du permis « C1-118 » doit être à même d'assurer la conduite des véhicules lourds. Après discussion avec le Maj. Patrick Michel, les besoins font état de la formation d'une personne par base de départ et 2 par point de départ spécialiste, à en moyenne 1'000.- par permis ((10h*2p.*35.-)+250.-).

Cours cantonaux

Il s'agit ici uniquement de la solde, le coût des formations cantonales (formateurs, infrastructures, etc.) étant à charge de l'ECAB. Nous avons compté une baisse de 4'000 à 2'500 sapeurs. Cependant, l'augmentation de la proportion du nombre de sapeurs ayant la fonction PR aura pour conséquence une augmentation d'environ 10% du nombre de jours de formation (estimation effectuée sur la base du cursus d'un sous-officier PR). Voir « Annexe-calculs ».

Formation complémentaire

Ici est prise en compte la formation hors exercices internes et formation cantonale, c'est-à-dire sauvetage, formation continue dans centres SP, cours fédéraux. Un montant de 5k/base de départ a été compté, et le double par point de départ spécialiste.

Autres charges de personnel

Manifestations

Les comptes communaux ne permettent pas de ressortir les montants dédiés (soldes, subsistance, etc.) à des manifestations comme des portes ouvertes, passeport vacances, rapport du commandant, etc. Un montant annuel moyen de 3000.- par base de départ a été estimé à cet effet.

Visites médicales

Le tarif recommandé par la CSSP est de 135.- par année. Les porteurs d'appareil respiratoire doivent se faire contrôler : tous les 5 ans <40 ans, tous les 3 ans <50 ans, chaque année jusqu'à 60 ans. Les chauffeurs doivent se faire contrôler tous les 5 ans. A noter que les chauffeurs peuvent cumuler avec la fonction PR. La moyenne des sapeurs "PR" étant de 34 ans (1^{er} janvier 2020), une moyenne d'un test tous les 3 ans a été retenue.

Tests physiques

Le prix pour un test physique au centre de formation de Châtillon est de 22.-/personne (prix coûtant), 40.- pour Estavayer qui effectue les tests avec un fitness de la région, alors que Fribourg a acquis les vélos afin de tester leurs propres sapeurs. Une moyenne de 30.- a donc été retenue. Le test doit être passé chaque année pour tout porteur d'appareil respiratoire. Extrapolé sur un effectif de 80% de sapeurs à la fonction PR.

Subsistance

Voir « Annexe-calculs ». Une moyenne a été calculée entre l'utilisation dans les "points de départ spécialiste" et "bases de départ".

Autres charges d'exploitation

Signalétique, marquage, divers

Prise en compte d'un montant pour les autres charges d'exploitation (signalétique, marquage, visserie, etc.) à 500.-/base de départ.

Frais de gestion

Prise en compte d'un montant de 5k par bataillon pour les frais liés à la révision des comptes.

Frais de locaux

Loyers

Les récentes casernes subventionnées s'assimilant à une base de départ (Agnens 2019, Haut-Lac 2018, Gurmels 2015, Plaffeien 2013 et Granges 2011) et à un point de départ spécialiste (Morat 2019 et Châtel-St-Denis 2018) ont été prises en compte pour le calcul des coûts de construction.

Le développement de l'indice relatif aux coûts du bâtiment figure au chapitre « Hypothèses » (« Indice loyers »). Les taux pris en compte correspondent à un loyer d'environ 64'000.-/base de départ et 285'000.-par point de départ spécialiste par année. Les calculs figurent sous « annexe-calculs ».

Mobilier, informatique et téléphonie

Prise en compte des frais liés à l'acquisition de mobilier ainsi qu'aux équipements informatiques (ordinateurs, connexion internet, tablettes, divers systèmes de gestion), estimés à hauteur de 7'000.-/base de départ.

Cotisations

JSP, FFSP, FSSP

Une moyenne a été retirée des comptes de différentes communes. Les calculs figurent sous « annexe-calculs ».

Communications

Frais de mobilisation

Les frais liés à la mobilisation (système d'alarme et d'aide à la conduite, radios, polycom,) seront assumés par l'ECAB. A ce jour, le projet d'une nouvelle centrale d'engagement en est au stade embryonnaire des réflexions stratégiques, de telle sorte qu'il apparaît difficile d'estimer les coûts de la communication au niveau bataillonnaire. Le "worst case" prend en compte une participation des bataillons, correspondant aux frais de mobilisation individuelle, via un montant forfaitaire par sapeurs, estimé à 200.- /sapeur.

Véhicules

Pneus

Le changement des pneus sera à charge des bataillons. Selon projections ECAB; voir annexe "entretien-matériel".

Entretien courant

Concerne le lavage, la maintenance des batteries, produits et matériel d'entretien. Ce poste ne concerne que les liquides et autres consommables, le travail du personnel et des responsables matériel des bases de départ étant comptés dans les salaires et dans les indemnités.

Réparations – franchises

Si les frais d'assurance et les réparations seront à charge de l'ECAB, les franchises seront à charge des bataillons. Prise en compte d'un taux de sinistres de 10% (un cas d'assurance/réparation tous les 10 ans en moyenne) sur l'ensemble du parc véhicules, soit près de 260 véhicules. La franchise est estimée à 1000.- en moyenne.

Frais d'entretien

Selon projections ECAB. Il est prévu que ce montant soit couvert par l'enveloppe qui a trait aux entretiens véhicules. Les calculs se trouvent à l'annexe « Entretien – vhc (enveloppes) ».

Essence véhicules

Voir calculs en annexe. Moyenne selon l'utilisation actuelle dans les points de départ spécialiste et bases de départ.

Matériel et engins

Renouvellement matériel

La valeur totale du matériel à neuf est utilisée comme référence. L'ECAB fournit les véhicules et modules à neuf. Il est estimé que sur la durée de vie du véhicule et des modules (fixée arbitrairement à 15 ans pour les véhicules et 20 pour les modules), la valeur du matériel à neuf est de fait réinvestie sur la durée de vie du véhicule (voir chapitre « hypothèses » pour explication exhaustive).

Entretien PR

Avec l'utilisation de machines d'entretien (quaestors), les coûts aujourd'hui facturés par un externe pour l'entretien des appareils de protection respiratoire seront internalisés par bataillon.

Entretien matériel

Sur la base du futur budget de l'association Broye (5 bases de départ), les coûts d'entretien du matériel se montent à un peu moins de 28'000.- pour l'ensemble du bataillon, soit en moyenne près de 5'500.- par base de départ. Ce chiffre a été retenu comme moyenne par base de départ, et est doublé pour les futurs points de départ spécialiste.

Entretien matériel de désincarcération

Le contrat d'entretien est actuellement détenu par l'ECAB pour tout le matériel désincarcération, et sera demain à charge des bataillons.

Compresseurs et quaestors

Nous nous sommes basés sur l'hypothèse qu'à l'avenir, les machines à entretenir le matériel de protection respiratoire (Les "quaestors", entretien 3'000.-), les machines à tuyaux (entretien 3'000.-) et les compresseurs se trouveront uniquement dans les points de départ spécialiste. Les compresseurs se trouvent dans tous les points de départ (entretien 1'500.-). Le coût d'acquisition de ce type d'engins est intégré dans les frais de construction des casernes. Les quaestors font à ce stade exception ; il s'agit d'un don de l'ECAB aux CR actuels afin de promouvoir les synergies au niveau de l'entretien du matériel.

Equipements personnels

Acquisition

Voir « annexe-calcul ». Les durées de vie ont été calculées de manière différenciée selon qu'il s'agisse d'un point de départ spécialiste ou d'une base de départ.

Lavage des tenues

Les tenues sont lavées en moyenne une fois par année pour les bases de départ. Pour les points de départ spécialiste, le volume d'intervention plus grand laisse supposer un rythme de lavages de 2x/an. Le montant de 50.- a été calculé sur la base d'un projet en cours avec le bataillon de Fribourg pour le lavage des tenues des instructeurs.

Consommables

Mousses

Selon les chiffres du bataillon Broye, les besoins actuels du CR avaient été doublés pour l'ensemble du bataillon. Estimation à 400.-/base de départ et 1'000.-/point de départ spécialiste.

Bioversal / Terraperl

Selon les chiffres du bataillon Broye, les besoins actuels du CR se montent à environ 9'500.-. Ces substances sont utilisées pour les hydrocarbures routières et les pollutions et donc refacturées au SEn. L'estimation haute du montant moyen sur le canton est de 9'500.-/point de départ spécialiste (CR actuel).

Piles et batteries

Selon les chiffres du bataillon Broye, les besoins actuels du CR avaient été doublés pour l'ensemble du bataillon. Estimation à 500.-/base de départ et 1'000.-/point de départ spécialiste.

Liquide fumée

Selon les chiffres du bataillon Broye, les besoins actuels du CR avaient été doublés pour l'ensemble du bataillon. Estimation à 400.-/base de départ et 1'000.-/point de départ spécialiste.

Huile / essence engins

Comptabilisé 1'800.-/base de départ (estimation haute comptes de la commune de Gibloux), le double pour les points de départ spécialiste.

Nettoyages

Les nettoyages usuels (toilettes, bureaux) ont été comptés à hauteur d'un volume moyen de 1,5h/semaine à un prix de 35.-/base de départ. Si ce chiffre est probablement surestimé pour une base de départ, il devrait également être sous-évalué pour un point de départ spécialiste, d'où le choix de recourir à cette moyenne.

Frais d'intervention

Frais d'intervention

Sur la base des comptes des communes entre 2016 et 2018 et avec le concours du SCom, nous avons pu identifier tous les comptes comportant la dénomination « frais d'intervention ». Cependant, ce compte n'est pas toujours utilisé (puisque certaines communes intègrent ces frais dans leurs soldes lors d'une intervention sur territoire communal) ou alors comporte d'autres montants (les assurances par exemple). Faute de mieux, nous avons pris les montants pour l'ensemble des communes. Les centres de renfort ont été en mesure – pour une partie – de nous fournir le détail des frais d'intervention pour la partie « territoire communal » et la partie « district », soit le rayon d'action du CR. A noter que les frais d'intervention pour la partie CR comportent souvent des forfaits pour l'utilisation du véhicule, le matériel utilisé, les communications, etc., puisque comptabilisés pour des missions cantonales (hydrocarbures, pollutions, etc.). Le calcul des frais d'intervention – en extrapolant les montants sur la base des données disponibles – indique un montant de 4,90 CHF par habitant.

Afin de challenger le montant par habitant obtenu, nous avons procédé à une estimation basée sur l'expérience (voir Annexe-calculs) :

$$\frac{2'355 \text{ interventions} \times 10 \text{ personnes} \times 1,5\text{h} \times 35.-}{321'535 \text{ habitants}} = 3,85.-/\text{habitant}$$

Ce montant plus bas apparaît cohérent avec le précédent, dans la mesure où le calcul se concentre uniquement sur la part « RH » des frais d'intervention et fait abstraction de la facturation de forfaits (matériel, véhicules, consommables) lorsqu'il est possible de facturer à des tiers.

Nous avons donc choisi de garder l'estimation obtenue via les comptes des communes et CR.

A noter que le coût par habitant obtenu a été mis en perspective avec l'augmentation de la population à l'horizon 2030, résultant ainsi par une augmentation du volume des frais d'intervention.

Moyens extraordinaires

Sur les interventions extraordinaires, des moyens cantonaux (permanence SEn, dispositif cantonal d'aide à la conduite) et hors canton (cantons voisins, TES) seront mutualisés. Les chiffres facturés dans le cadre de l'événement extraordinaire de l'incendie du moulin de Cousset (2018) ont été retenus comme référence annuelle pour ce type de frais.

Commentaire de la projection financière - Produits

Enveloppes ECAB

Véhicules

Selon projections ECAB. Voir annexe "entretien - vhc (enveloppes)"

Participation au renouvellement du matériel

Selon projections ECAB. Voir annexe "entretien - vhc (enveloppes)"

Part. aux frais d'exploitation OFROU

Une participation forfaitaire aux frais de fonctionnement est attribuée aux futurs points de départ spécialiste chargés d'assurer des interventions sur le domaine autoroutier. Cette participation est fixée à 10'000.-. Le point de départ spécialiste de Romont est considéré comme une réserve, puisque n'ayant pas d'autoroute à proximité, raison pour laquelle la participation est fixée à 5'000.-.

Frais d'intervention

Refacturation d'interventions (SEn)

Les factures d'intervention sont envoyées directement au SEn, qui a pour charge d'effectuer le travail administratif qui en découle. Les CR touchent actuellement en moyenne environ 140'000.- par an selon la note de D. Folly (80% de 177'382.-). Parallèlement, la recatégorisation des missions liées aux pollutions comme une mission principale des sapeurs-pompiers implique une gestion des frais d'intervention pour facturation aux perturbateurs. Il est estimé que 10'000.-/année ne peuvent être refacturés à un perturbateur identifié et seraient donc *in fine* à charge des bataillons. Le montant est donc corrigé à 130'000.-.

Refacturation d'interventions (fonds RN)

Les interventions sur le domaine des routes nationales sont facturées à l'ECAB qui gère le fonds RN (routes nationales) de l'OFROU. Cette manière de fonctionner perdurera dans le futur, puisque s'agissant d'une attribution de la Confédération.

Refacturation d'interventions (missions subsidiaires)

Si les feux accidentels ou autres dégâts dus aux intempéries sont à la charge des communes, les frais d'intervention peuvent être imputés à un perturbateur lorsqu'il est identifié (dégât intentionnel, négligence, détermination d'une responsabilité), et donc refacturés. Sur la base des comptes de Gubloux et d'Avry (CSPI M.A.N) entre 2016 et 2018, une moyenne de coût par habitant a pu être déterminée. Il apparaissait délicat de recourir aux comptes des CR, ceux-ci ne faisant pas forcément de différence entre un remboursement du SEn ou de l'ECAB quant à des interventions de type « missions cantonales » (hydrocarbures, RN) et une facturation d'intervention à un responsable identifié.

Granges-Paccot, le 27.08.2020.

Département Prévention & Intervention



Didier Carrard

Sous-Directeur
Responsable du Département Prévention et Intervention



Vincent Perriard

Gestionnaire des projets